

RETRAITÉ·ES : LE COMBAT CONTINUE

« Êtes-vous secrétaire, ouvrier·e, technicien·ne, ingénieur·e, commerçant·e, agriculteur·trice, fonctionnaire territorial, fonctionnaire d'État, chômeur·se, retraité·e (...) ?
Cocher la case correspondante. »



Combien de fois avez-vous rempli ces questionnaires mettant au rang de professionnel·le le·la chômeur·se. Pour le·la retraité·e, c'est pareil.

Or comment définir la condition sociale du·de la retraité·e sans faire référence à son passé professionnel : prof, technicien·ne, ouvrier·e spécialisé, PDG d'entreprise dénationalisée, footballeur·se, élu·e cumularde, tous retraité·es. C'est plus précis, non ?
Ben oui, quoi, la classe sociale et la lutte des classes c'est pour la vie !

La contre-réforme de l'Assurance Maladie (participation forfaitaire pour chaque acte ou consultation médicale, 1 € ; franchise pour les médicaments et actes paramédicaux, 0,50 € ; franchise pour les transports, 2 €) touche particulièrement les travailleur·ses retraités contraints de prendre davantage soin de leur santé. Les luttes menées contre les attaques concernant les 6 derniers mois travaillés par les fonctionnaires comme l'allongement de l'âge de départ et la retraite à points, l'augmentation de la pension ... ne sont pas éteintes. Les retraité·es, notamment celle et ceux de l'enseignement, de la recherche et de la culture doivent prendre une part

importante du combat qui les concerne et concerne la génération de retraité·es à venir. Mais sans l'organisation de classe et de masse comment rassembler ces travailleur·ses ?

Un certain nombre d'adhérent·es de la CGT partant, ou plus exactement arrivant, en retraite, font le choix d'assurer leur continuité syndicale par attachement à la CGT en continuant de cotiser auprès de leur syndicat. D'autres, conscients de la nécessaire poursuite de leur combat de classe, choisissent d'apporter leur aide au plan interprofessionnel en militant dans les unions locales. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais combien d'adhérent·es, voire de responsables de nos syndicats se retirent chaque année persuadés de n'être plus utiles, de n'avoir plus rien à défendre privant leur syndicat de leur présence ? Privant leurs collègues également retraité·es de l'organisation syndicale dont ils et elles ont toujours besoin, de l'expérience militante dont nos plus jeunes pourraient jouir, de leur participation à la structuration d'une section retraité·es de leur établissement, d'un lien départemental

ou régional des retraité·es de leur profession ?

Comme pour nos camarades actifs le lien avec l'interpro, passe tout d'abord par l'adhésion à la structure de base que constitue le syndicat. C'est pourquoi ses responsables doivent veiller à proposer aux futurs retraité·es comme à ceux et celles dont le contact a été provisoirement coupé de maintenir leur participation à l'activité syndicale, leur présence dans les commissions exécutives et participer sous l'impulsion de la C.E. à la constitution d'une structure retraité·es.

Nous vivons une période historique dans le développement de la lutte contre la casse des conquises. La pandémie sert déjà de prétexte aux possédant·es et à leur gouvernement pour s'attaquer à ce qu'il en reste. Malgré la puissance des moyens humains mis en mouvement, il est indispensable de les amplifier. C'est possible et c'est indispensable.

Chaque futur retraité·e devrait être contacté par les directions de nos syndicats. Ceux et celles qui ont maintenu leur adhésion devraient être associés si possible à l'activité du syndicat. La structuration d'une section sous la responsabilité de la C.E. devrait être envisagée. Les membres de la direction de l'Union Fédérale des Retraité·es de la FERC CGT sont à votre disposition pour vous y aider.

Luc Wajs